

# Compte-rendu du Conseil de Communauté Du Mardi 19 Septembre 2023 à 14h30 à RECORTIERS

M. Gérard BURCHERI est désigné secrétaire de séance.  
Le quorum est atteint avec 29 délégués présents et 5 procurations, soit 34 voix.

## 1 – Crèche LA RUCHE à REVEST DU BION

L'assemblée adopte à l'unanimité (34 voix) le nombre de places de la crèche La Ruche à Revest du Bion fixé à 17 places avec une modulation pouvant aller jusqu'à 19 places.

Il convient de modifier L'assemblée décide à l'unanimité (34 voix) de modifier le poste qui avait été créé pour une auxiliaire de puériculture (Catégorie B) et l'ouvrir aux candidats issus de la catégorie A des Educateurs de Jeunes Enfants.

## 2 – Budget déchets ménagers – Décisions modificatives

### A. Budget déchets ménagers – Décision modificative

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) la décision modificative suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses - 6811	Recettes - 777	Dépenses - 139	Recettes - 28181
Crédits à budgétiser	10 600 €	10 600 €	13912 = 9 000 € 139172 = 1 600 € TOTAL = 10 600 €	28181 = 4 790 € 28158 = 5 810 € TOTAL = 10 600 €

### B. Budget Déchets ménagers - Conversion d'un prêt relais en prêt consolidé

M. DELRIEU arrive. Le quorum passe à 35 voix.  
L'assemblée autorise à l'unanimité (35 voix) la conversion du prêt et sa signature.

## 3 – PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'assemblée décide à l'unanimité (35 voix) le passage au CFU.

## 4 – PROVISIONS BUDGETAIRES

L'assemblée autorise à l'unanimité (35 voix) les provisions budgétaires suivantes :

- Budget principal 10.000€
- Economie 17.000€
- Déchets ménagers 15.000€

## 5 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sur le terrain occupé par la déchetterie à BANON existe un pylône sur lequel sont installés des relais téléphoniques de diverses sociétés Bouygues, Orange, FREE et SFR.  
L'assemblée fixe à l'unanimité (35 voix) une redevance de 5000 e par opérateur occupant le pylone situé à la déchetterie de BANON avec une rétroactivité de 4 années.

## 6 – GYMNASSE A BANON

### A. Tarifs occupation du gymnase

L'assemblée décide à la majorité avec 28 voix pour et 7 abstentions de fixer les tarifs suivants pour les associations qui occupent le complexe sportif le week-end soit :

Gymnase	Du 02/11 au 31/03		Du 01/04 au 31/10	
	Associations extra communautaires	Associations intra communautaires	Associations extra communautaires	Associations intra communautaires
	100 € par jour	50 € par jour	35 € par jour	gratuit

  

Médiathèque	Toute l'année	
	Associations extra communautaires	Associations intra communautaires
	20 € par jour	Gratuit

## **B. Convention avec le département**

L'assemblée autorise à l'unanimité (35 voix) la signature de la convention avec le Département pour l'utilisation du gymnase par les collégiens.

### **7 – PLACEMENT DES EXCEDENTS DE TRESORERIE**

L'assemblée entérine à l'unanimité (35 voix) le placement des excédents de trésorerie.

### **8 – ST MAIME – Convention de maîtrise d'ouvrage – Café restaurant des 4 reines**

L'assemblée autorise à l'unanimité (35 voix) la signature de cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du café restaurant des 4 reines

### **9 – MONTJUSTIN – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**

L'assemblée autorise à l'unanimité (35 voix) la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Montjustin pour la réhabilitation de deux logements.

### **10 – MAISON MEDICALE A BANON**

L'assemblée est favorable à l'unanimité (35 voix) pour la réalisation des travaux dans les anciens locaux de la Communauté du Pays de Banon.

L'assemblée fixe à la majorité avec 18 voix pour, 4 contres et 13 abstentions le loyer à 300€ HT par mois charges comprises.

### **11 – ATELIERS ET LOGEMENTS A ST MARTIN LES MARTIN**

L'assemblée autorise à l'unanimité (35 voix) la signature des marchés, la renégociation des prix pour les lots 1 et 2 et déclare infructueux les lots 5,6 et 10.

L'assemblée autorise le Président à l'unanimité (35 voix) à présenter une demande de financement au titre de la DETR 2024.

### **12 – SYDEVOM**

L'assemblée émet un avis favorable à la majorité avec 25 voix pour et 10 abstentions à la sortie de la DLVA du SYDEVOM.

L'assemblée décide à l'unanimité (35 voix) de sortir du SYDEVOM.

### **13 – CREATION DUN POSTE**

L'assemblée autorise à la majorité avec 34 voix pour et une abstention la création du poste à temps complets dans le grade d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

### **14 – RAPPORT D'ACTIVITES 2022**

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2022

### **15 – RAPPORT SUR LE SERVICE DECHETS MENAGERS 2022**

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport sur le service déchets ménagers 2022

Séance close à 17h30

Mane, le 26 septembre 2023



Le Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS